Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260918-2026_05_58-DE

Délibération du conseil municipal du 17 septembre 2026

Délibération n° 2026-05-58
Classification : Institutions et vie politique / Désignation de représentants
Objet : SM Ria d'Etel : désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant « Copil Natura 2000 Ria d'Etel ».

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de procurations : 4

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à 19h00, le conseil municipal de la commune d'Erdeven, dûment convoqué le 11 septembre, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. Dominique Riguidel, Maire.

Présents : Bihan Hélène, Caro Sébastien, Chavenon Christine, Coffin Sandrine, Dagoreau Agathe, Dhué Marjolaine, Goud Véronique, Huerre Eric, Inizan Jean-Baptiste, Jan Hubert, Le Baron Christian, Le Blé Isabelle, Le Déore Laurence, Le Floch Gaëlle, Le Mignant Cécile, Lepioufle Mathilde, Lofficial Damien, Moréac Anthony, Philippon Sylvie, Pitiot Stéphane, Riguidel Dominique, Saiag Jean-Claude, Solay Emmanuel.

Absents excusés : M. Beernaerd Alex, Mme Chaballier Laure, Mme Garnaud Céline, M. Malherbe Jean-Philippe.

Ont délégué leur droit de vote, conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- M. Beernaerd Alex donne son pouvoir à Mme Gaëlle Le Floch
- Mme Chaballier Laure donne son pouvoir à Mme Hélène Bihan
- Mme Garnaud Céline donne son pouvoir à Mme Cécile Le Mignant
- M. Malherbe Jean-Philippe donne pouvoir à M. Hubert Jan

Exposé

Le Maire expose que le site Natura 2000 de la Ria d'Étel s'étend sur 11 communes riveraines de la Ria (Belz, Etel Erdeven, Kervignac, Landaul, Landévant, Locoal-Mendon, Merlevenez, Nostang, Plouhinec, Sainte-Hélène).
Natura 2000 a pour objectif la préservation des milieux naturels et des espaces considérés comme rares et menacées à l'échelle européenne. Le site de la Ria d'Etel est un site mixte, composé de milieux marins, littoraux et terrestres sur un périmètre de 4264,5 ha. Il est désigné au titre de la directive habitat / faune / flore.
Le syndicat mixte de la Ria d'Etel a élaboré le document d'Objectifs et porte, depuis 2007 l'animation du site. Il s'appuie sur le comité de pilotage (COPIL), organe décisionnel, dont les membres représentatifs du territoire, sont arrêtés par le Préfet. Le COPIL se réunit en général une fois par an, à la fin de l'année.
À la suite du renouvellement des conseils municipaux, le Maire propose, après appel à candidatures, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au COPIL Natura 2000 Ria d'Etel.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215600545-20260918-2026_05_58-DE

Sont candidats :

- Monsieur Beernaerd Alex, membre titulaire
- Madame Goud Véronique, membre suppléante
- Madame Dagoreau Agathe, membre titulaire
- Madame Bihan Hélène, membre suppléante

Le Maire propose de procéder à un vote à bulletin secret. Les membres du Conseil municipal présents et représentés acceptent à l'unanimité cette procédure.

Le dépouillement du vote donne les résultats, ci-après :

1er tour de scrutin :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14

A l'issue du vote des membres du Conseil municipal, lors du 1er tour de scrutin, Monsieur le Maire annonce le résultat des votes :

- Monsieur Beernaerd Alex, membre titulaire : 21 voix
- Madame Goud Véronique, membre suppléante : 20 voix
- Madame Dagoreau Agathe, membre titulaire : 6 voix
- Madame Bihan Hélène, membre suppléante : 6 voix
- Madame Dagoreau Agathe, membre suppléante : 1 voix

Délibération

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, le conseil municipal à la majorité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver les désignations au sein du Copil Natura 2000 Ria d'Etel, animé par le syndicat mixte de la Ria d'Etel, comme suit :
  - Monsieur Beernaerd Alex, membre titulaire,
  - Madame Goud Véronique, membre suppléante,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait à Erdeven, le 18 septembre 2026

La Secrétaire de séance
Laurence Le Déore

Le Maire,
Dominique Riguidel





La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- *Recours administratif gracieux auprès de mes services.*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes.*